

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le sept septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Jean-Claude CAROUX, Bernard HAMARD, Catherine BIRONNEAU, Nelly CORDEAU, Thierry NOZIERES, Florence BILLAULT-FRANCOIS, Yann BERRUET, Annie TOULLIC, Stéphane SAUNIER, Virginie WILHELM.

Absents excusés : Christian BLIN (pouvoir à Jean-Marie Duchêne), Daniel GIL, Didier PICARD (pouvoir à Jean-Claude Caroux), Pauline PETIT (pouvoir à René Béguin).

TAXE d'AMENAGEMENT – FIXATION d'un TAUX PLUS ELEVE POUR UNE ZONE DANS LE CADRE d'un PROJET de LOTISSEMENT PRIVE

Le conseil municipal, considérant que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions, **DECIDE** d'instituer sur le secteur de la parcelle cadastrée AD n°26 délimité au plan joint, un taux de 12%, **DECIDE** de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information.

EMPRUNT COURT TERME T.V.A.

Le conseil municipal **VOTE** la réalisation d'un emprunt court terme d'un montant de 500 000 euros à échéance du 31 décembre 2018, date de versement du remboursement de TVA, au taux de 0,38 %,

ACQUISITION de TERRAIN

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 27 septembre 2013 avait été présentée une offre pour l'acquisition d'un terrain situé au lieu-dit « Climat du Tranchoir » rue des Noyers à Corquilleroy, d'une superficie de 1ha 23a 50ca, offre renouvelée auprès du notaire chargé de cette vente le 5 avril 2016.

Le conseil municipal, après avis des Domaines, **DECIDE** l'acquisition de ce terrain au prix de 5 euros le m² libre de tout occupant,

VIDEO PROTECTION 1^e PHASE – INSTALLATION d'une CAMERA SUPPLEMENTAIRE

Le maire rappelle au conseil municipal l'arrêté préfectoral n°2015/0082 en date du 19 mars 2016 autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéo protection (1^e phase).

Le conseil municipal **SOLLICITE** l'autorisation de Monsieur le Préfet du Loiret pour l'ajout d'une caméra au rond-point des Noyers.

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION (A.M.E.) – AVIS SUR le SCHEMA de MUTUALISATION

Le conseil municipal **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au Schéma de mutualisation des services de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME).

TABLEAU des EFFECTIFS des AGENTS de la COLLECTIVITE

Le conseil municipal **VOTE** la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^e classe permanent à temps complet suite à avancement de grade, la suppression d'un emploi d'adjoint technique 1^e classe permanent à temps non complet à raison de 28,25/35e suite à avancement de grade, la création d'un poste d'adjoint administratif 1^e classe permanent suite à réussite au concours.

QUESTIONS DIVERSES

A.M.E. – CONTRAT DE TERRITOIRE

Le maire demande au conseil municipal de réfléchir sur les projets qui pourraient trouver un financement dans le nouveau contrat de territoire CD45/AME.

RENTREE SCOLAIRE - BILAN

Le conseil municipal **ACCEPTE** les modifications du temps de travail de certains emplois du service périscolaire, **ACCEPTE** la pose d'enrobé sur le trottoir de la rue de l'Ancien Bourg où était prévu du gazon et la pose de quilles, afin d'éviter le stationnement gênant des véhicules, **ACCEPTE** la mise en œuvre d'un nouvel organigramme des clés des bâtiments communaux afin de sécuriser les accès,

INAUGURATION du GROUPE SCOLAIRE du 29 OCTOBRE

L'inauguration du groupe scolaire « La Clef des Champs » aura lieu **Samedi 29 octobre 2016**, en présence de Jean-Pierre DOOR député, et Jean-Pierre SUEUR sénateur.

CONVENTION ENEDIS POUR VIDEO PROTECTION

Le conseil municipal **APPROUVE** la convention présentée par ENEDIS pour l'installation de caméras de vidéo protection sur les poteaux du réseau d'électricité,

DESTINATION DES LOCAUX DE L'ECOLE DESAFFECTEE DE BUGES

Le conseil municipal **DECIDE** l'affectation des locaux du site scolaire de Bûges désaffecté :

- ✓ Création d'une « Maison des associations » dans le bâtiment en bois situé au n°06 de la rue des Ecoles
- ✓ Transfert du club informatique de l'annexe du 53 Pichon à la Maison des associations
- ✓ Transfert du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) de l'annexe du 53 Pichon à la Maison des associations
- ✓ L'annexe du 53 Pichon sera alors libérée pour mise en vente : une estimation sera demandée au Service des Domaines

- ✓ Garderie-cantine : après déménagement de la garderie fin décembre, l'ensemble pourra être mis en location pour la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) située actuellement au n°9 rue Prudent Harry
- ✓ Vente de l'ensemble ancien : 3 classes avec logement, grenier, cave, bibliothèque, préau, chaufferie, cour
- ✓ Bâtiment modulaire - plusieurs solutions : vente pour démonter, location sur place, stockage pour la commune.

CITY PARK

Le maire fait part de réclamations de riverains concernant les nuisances nocturnes provoquées par la fréquentation tardive du City Park.

Un arrêté municipal de réglementation sera signé par le maire.